

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-quatorzième session du Comité permanent  
Lyon (France), 7 - 11 mars 2022

Questions administratives et financières

QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Le présent document met en évidence les résultats financiers du Secrétariat depuis la 18<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP18, Genève, 2019) et fournit des informations sur les recettes et dépenses, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 septembre 2021, pour les deux fonds d'affectation spéciale de la Convention. Le rapport devrait être lu simultanément avec le document relatif aux questions administratives.
3. En outre, des rapports trimestriels sont préparés et mis à la disposition des membres du sous-comité des finances et du budget, sur l'état financier des contributions et des dépenses pour les deux fonds d'affectation. Ces rapports se trouvent sur le site web de la CITES, à la page intitulée – Comment la CITES est-elle financée ? – Rapport trimestriel au sous-comité des finances et du budget pour la période triennale 2020-2022 : <https://cites.org/eng/disc/fund.php>.

Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2019

4. L'annexe 1 du présent document donne des informations sur le budget de fonctionnement du fonds d'affectation spéciale (CTL) pour l'année 2019. Sur un budget total de 6,6 millions USD, les dépenses totales, y compris les dépenses d'appui aux programmes, se sont élevées à près de 6,4 millions USD, laissant un solde de 4 %. Les économies les plus importantes ont été faites sous Organes directeurs et services de conférence (sous-titre A) et Autres dépenses opérationnelles (sous-titre G), et sont essentiellement dues au coût inférieur des voyages de membres parrainés aux sessions des organes directeurs et consultatifs et au coût plus faible de l'entretien de l'équipement du bureau et des communications. Dans ce dernier cas, le Secrétariat utilise maintenant les services de téléphonie mobile de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) qui ont été négociés à un taux inférieur et a rejoint le groupe de l'ONUG qui fournit des machines à photocopier, réduisant ainsi les coûts mensuels de 14 % et de 10 % respectivement. Un léger dépassement de 3 % est enregistré sous l'élément Personnel pour tenir compte, essentiellement, de coûts salariaux plus élevés que les coûts estimés à l'origine pour le personnel de base.
5. Pour 2019, les contributions moyennes annuelles non acquittées s'élèvent à près de 6,2 millions USD pour 183 Parties et, au 31 décembre 2019, des contributions complètes ou partielles de près de 3,6 millions USD, correspondant à 58 %, ont été reçues de 84 Parties. Pour les années précédentes, 772 169 USD restaient à payer au 31 décembre 2019 (voir annexe 4).
6. Conformément à la résolution Conf. 18.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2020-2022*, le Secrétariat a envoyé des rappels aux Parties qui avaient des contributions en retard de deux années ou plus et a contacté les missions permanentes à Genève.
7. Les Parties sont encouragées à verser leurs contributions en retard dès que possible pour éviter des problèmes de trésorerie et de financement au Secrétariat. Les Parties qui ont des contributions en retard de deux ans ou plus devraient, conjointement avec la Secrétaire générale, décider d'un plan de paiement

possible pour pouvoir verser toutes leurs contributions en retard, dépendant des circonstances financières de la Partie et payer rapidement leurs futures contributions.

8. Le tableau de l'annexe 8 présente les différents donateurs et leurs contributions aux activités spécifiques financées par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités (QTL) ; au total, 12,1 millions USD étaient en dépôt au 31 décembre 2019.

#### Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour 2020

9. Pour 2020, l'annexe 2 présente le budget de fonctionnement au 31 décembre 2020. Sur un budget moyen annuel total d'environ 6,2 millions USD, les dépenses totales, y compris les dépenses d'appui aux programmes, se sont élevées à 4,8 millions USD, soit un taux d'exécution de 78 %. Les principales économies figurent sous Organes directeurs et services de conférence (sous-titre A), Services scientifiques (sous-titre B) et Autres dépenses opérationnelles (sous-titre G) et sont essentiellement dues au report de sessions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité permanent, aux délais de recrutement de deux nouveaux postes approuvés à la CoP18 (aucun financement n'a été utilisé du solde des fonds car le poste P-2 n'a été recruté que le 13 mars 2021 et le poste GS en mai 2020), aux coûts plus faibles de l'entretien des bureaux ainsi qu'à une diminution des voyages officiels. Le personnel du Secrétariat a commencé à télétravailler à plein temps du milieu de mars jusqu'à la fin de 2020, conformément aux mesures sanitaires prises par le pays hôte et au fait qu'aucun voyage officiel n'ait été autorisé en raison de la pandémie de COVID-19.
10. Le Secrétariat a poursuivi ses travaux afin d'identifier d'autres domaines de gain d'efficacité et utilise maintenant le système de contacts mondiaux ou locaux du Siège des Nations Unies, de l'ONUG et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) suivant :
  - Achat de plateformes en ligne (Interactio, Interprefy et Kudo)
  - Achat d'ordinateurs Lenovo
  - Achat de licences Adobe
  - Achat de services web
11. Selon la notification 2021/015, le Comité permanent a pris la décision intersessions, en février 2021, d'adopter deux recommandations préparées par le sous-comité des finances et du budget : prendre note du rapport financier pour 2020, au 30 septembre et économies prévues pour l'année 2020 pour le fonds d'affectation spéciale (CTL), et approuver, à titre exceptionnel et de manière unique, le transfert de 280 700 USD des économies attendues pour 2020, des sessions des organes directeurs et consultatifs pour l'organisation possible des mêmes sessions en 2021.
12. L'annexe 5 présente des informations sur l'état des contributions annuelles non acquittées au 31 décembre 2020. Le taux de collecte global pour 2020 était de 75,5 % et comprenait la contribution entière ou partielle de 4,7 millions USD reçue de 74 Parties. Pour les années précédentes, 1 128 458 USD restaient à payer au 31 décembre 2020. Au cours de l'année, deux Parties ont signalé que leur contribution non acquittée pour 2020 et 2021 serait payée en retard en raison de contraintes financières.
13. Les factures des contributions annuelles non acquittées pour 2021, envoyées à la mi-octobre 2020, se présentaient sous un nouveau format car elles sont maintenant générées par le système financier Umoja des Nations Unies. Le Secrétariat a travaillé avec le PNUE pour rendre les données d'Umoja compatibles avec les informations CITES sur les dépôts précédents dans ses comptes bancaires. Le but est de garantir que les données relatives aux contributions soient totalement actualisées et que des soldes corrects puissent être générés dans les factures annuelles pour 2021.
14. L'annexe 9 montre différents donateurs et leurs contributions aux activités spécifiques financées par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités (QTL), un total de 9,7 millions USD a été déposé avant le 31 décembre 2020.

#### Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2021 (au 30 septembre 2021)

15. L'annexe 3 fournit des informations sur le budget de fonctionnement du fonds d'affectation spéciale (CTL) pour l'année 2021 jusqu'au 30 septembre 2021. Sur un budget annuel moyen total de près de 6,2 millions USD, les dépenses totales, comprenant les dépenses d'appui aux programmes, se sont élevées à 4,5 millions USD, soit un taux d'exécution de 73 %.

16. Le Secrétariat prévoit un léger dépassement dans le cadre de l'élément Professionnel, essentiellement en raison de la prime d'affectation du nouveau personnel arrivant en 2021. Cette augmentation est compensée par des économies sur la totalité du budget de voyage officiel, dues à des restrictions de voyage. D'autres économies sont prévues dans le domaine des voyages du personnel parrainé pour des sessions des organes directeurs et consultatifs car les sessions ont eu seulement lieu au deuxième trimestre de 2021. En outre, des économies sont également prévues sous Autres dépenses opérationnelles (sous-titre G) qui ont trait à l'entretien du bureau et de l'équipement car le personnel du Secrétariat a essentiellement continué de télétravailler pour la majeure partie de 2021, sur recommandations de l'ONUG et des autorités du pays hôte.
17. L'annexe 6 contient des informations sur l'état des contributions non acquittées au 30 septembre 2021. Le taux de collecte global pour les neuf (9) premiers mois de 2021 était de 78,2 % et comprenait la totalité ou les contributions partielles de près de 4,3 millions USD reçues de 59 Parties.
18. Dans l'annexe 7, la répartition annuelle des contributions non acquittées au 30 septembre 2021 s'élève à 2 848 839 USD, y compris l'année 2021. Il convient de noter que des contributions non acquittées et non payées depuis longtemps seront considérées comme des créances douteuses et, conformément aux normes IPSAS, des provisions seront prévues dans les comptes pour couvrir les montants à partir de la réserve, réduisant en conséquence le montant disponible pour utilisation par les Parties.
19. L'annexe 10 présente les différents donateurs et leurs contributions à des activités spécifiques financées par le fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités (QTL), au total, 3,1 millions USD ont été déposés avant le 30 septembre 2021.
20. Les comptes certifiés pour 2019 et 2020, pour les deux fonds d'affectation spéciale, sont présentés dans les annexes 11 à 14 (disponibles en anglais seulement) et figurent comme partie intégrante des comptes certifiés du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour 2019 et 2020. Il est prévu que les comptes certifiés finaux pour 2021 soient publiés durant le deuxième trimestre de 2022, sur le site web de la CITES, sur lequel tous les comptes certifiés finaux sont publiés.

Mandat pour l'administration du fonds d'affectation spéciale (CTL) pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

21. Les mandats (TOR) ou le règlement financier sont régis par le Règlement financier et règles de gestion financière des Nations Unies, son Statut et Règlement du personnel et d'autres politiques ou procédures administratives promulguées par le Secrétaire général des Nations Unies et les politiques et procédures administratives du PNUE pour les AME administrés pour le PNUE.
22. Le TOR pour l'administration du fonds d'affectation spéciale de la CITES couvre les règlements et règles mentionnés ci-dessus et doit être vu comme complétant le texte de la résolution Conf. 18.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2020-2022* et continuer d'en faire partie en tant qu'annexe.
23. Le Secrétariat propose de ne procéder à aucune autre révision/aucun autre amendement du TOR actuel de la CITES.

Droits d'inscription pour les organisations observatrices

24. Conformément aux paragraphes 25-26 de la résolution Conf. 18.1, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2020-2022*, le Secrétariat a mené une nouvelle étude pour compléter celle qui avait été présentée à la 66<sup>e</sup> session du Comité permanent (document 10.1) en 2016 sur la manière dont les droits d'inscription sont appliqués par d'autres AME et organes de gestion des ressources naturelles. Le tableau 1 ci-dessous présente le résultat.
25. Aucun des AME n'impose de droits aux organisations observatrices essentiellement en raison des frais de transaction élevés associés au fardeau administratif. Par exemple, l'assistant financier de la CITES passe jusqu'à 50 % de son temps (3 mois avant et durant les sessions) à gérer les droits d'inscription. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Commission baleinière internationale (CBI) ont, pour les droits, une structure qui s'appuie sur les catégories de participants tandis que l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) considère que la structure des droits dépend du genre de session, de conférence ou d'atelier.

26. Le Secrétariat impose des droits d'inscription à toutes les organisations observatrices lors des réunions de la Conférence des Parties (CoP) depuis la CoP4 (1983) en commençant par des frais de 50 USD qui ont augmenté avec le temps. Selon les paragraphes 25-26 de la résolution Conf. 18.1, la structure actuelle des droits est la suivante :

Aux sessions de la CoP

- 600 USD pour le premier délégué d'une ONG et 300 USD pour tout délégué supplémentaire
- 100 USD pour les visiteurs internationaux (non applicable aux visiteurs du pays hôte)

Aux sessions des Comités permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

- 100 USD pour chaque délégué d'un observateur

27. Le Secrétariat propose que les droits d'inscription actuels pour les organisations observatrices restent en vigueur et qu'aucune nouvelle catégorie ne soit introduite considérant les coûts administratifs de l'administration du revenu. Un examen plus approfondi sur la nécessité d'appliquer des droits d'inscription pour les sessions en ligne pourrait être envisagé.

Tableau 1. Droits d'inscription appliqués par d'autres AME et organismes de gestion des ressources naturelles

<b>AME et organismes de gestion des ressources naturelles</b>	<b>Droits d'inscription pour les organisations observatrices (Oui/Non)</b>	<b>Remarques</b>
Convention sur la diversité biologique (CDB)	Non	Aucun changement aux informations fournies en 2015/2016
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)	Non	Aucuns droits demandés à aucune catégorie de participants à aucune session de la CMS
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Non	Aucun changement aux informations fournies en 2015/2016
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	Non	Aucun changement aux informations fournies en 2015/2016
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause	Non	Aucun changement aux informations fournies en 2015/2016
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	Non	Aucun changement aux informations fournies en 2015/2016
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	Non	Aucun changement aux informations fournies en 2015/2016
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non	Aucun changement aux informations fournies en 2015/2016
Convention de Ramsar sur les zones humides	Non	Aucun changement aux informations fournies en 2015/2016
Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	Oui	Des droits d'inscription pour la participation au Congrès mondial de la nature sont demandés. Les droits sont demandés pour les catégories qui suivent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membres,</li> <li>• Membres de Commissions et représentants de Comités nationaux/régionaux,</li> <li>• jeunes et personnes accompagnantes.</li> </ul>

		Les droits dépendent aussi du moment de l'inscription, c'est-à-dire inscription « rapide » ou normale. Les droits vont de 180 euros à 1200 selon la catégorie et selon qu'il s'agit d'une inscription rapide ou normale.
Commission baleinière internationale (CBI)	Oui	La Commission demande des droits pour la présence d'observateurs à ses sessions. Pour 2020, elle a fixé les droits pour des gouvernements non membres, des organisations d'intégration régionale et des organisations internationales gouvernementales au montant de 835 GBP pour chaque observateur. Toutefois, les droits sont supprimés s'il s'agit d'organisations internationales gouvernementales avec lesquelles la CBI a des accords réciproques d'échange d'observateurs. Pour les organisations non gouvernementales, les droits sont de 628 GBP pour le premier observateur par organisation et 309 GBP pour chaque observateur supplémentaire. Aucun droit n'est chargé aux représentants des médias.
Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)	Oui	Aucun droit de participation n'est demandé pour assister aux sessions du Conseil. L'OIBT a différents niveaux de droits de participants et de conférence selon le genre de session/ conférence/ atelier. Les droits vont de zéro à 300 USD pour les délégués, 150 USD pour les étudiants et 80 USD pour les personnes accompagnantes. Les droits de conférence peuvent être plus élevés selon le lieu de la conférence.

#### Recommandations

28. Le Secrétariat recommande que le Comité permanent :

- a) approuve les rapports sur les programmes de travail chiffrés pour les années 2019 et 2020 et pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2021 pour 2021 ; et
- b) prenne note d'autres informations fournies dans le rapport.

Annexe 1 – Rapport financier sur le programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2019

Annexe 2 – Rapport financier sur le programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2020

Annexe 3 – Rapport financier sur le programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2021 au 30 septembre 2021

Annexe 4 – Contributions au Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) au 31 décembre 2019

Annexe 5 – Contributions au Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) au 31 décembre 2020

Annexe 6 – Contributions au Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) au 31 décembre 2021

Annexe 7 – Répartition annuelle des contributions impayées au Fonds d'affectation spéciale CITES (CTL) au 30 septembre décembre 2021

Annexe 8 – Contributions du Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) au 31 décembre 2019

Annexe 9 – Contributions du Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) au 31 décembre 2020

Annexe 10 – Contributions du Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) au 30 septembre 2021

Annexe 11 – État des recettes et dépenses du CTL au 31 décembre 2019

Annexe 12 – État des recettes et dépenses du QTL au 31 décembre 2019

Annexe 13 – État des recettes et dépenses du CTL au 31 décembre 2020

Annexe 14 – État des recettes et dépenses du QTL au 31 décembre 2020